

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

• Pour : 13

• Contre : 1

• Abstention : 1

Date et affichage de la convocation : 21 juin 2024

Délibération n°24

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, LAGARDE Laurent

PROCURATION : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

LAGARDE Laurent a donné procuration à GARAT Jean-Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Subvention exceptionnelle association Maitetxoak

M. le Maire présente la situation financière plus que préoccupante de l'association Maitetxoak qui présente depuis 2021 des résultats d'exploitation négatifs.

Depuis plusieurs mois, des réunions ont lieu exposant la situation financière, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions envisagées pour sauvegarder la crèche.

L'association Maitetxoak demande aux collectivités de Saint Pée sur Nivelle, Sare, Ainhoa et la CAPB de la soutenir en apportant une aide financière plus conséquente et pérenne.

Actuellement, la commune d'Ainhoa verse à l'association 1633.73 € par place d'accueil.

En 2023, une aide exceptionnelle de 1200 € avait été accordée.

Au vu des éléments fournis, les collectivités sollicitées sont prêtes à apporter pour 2024 une aide financière exceptionnelle mais demandent, en contrepartie, à rationaliser les coûts de fonctionnement en envisageant des pistes d'amélioration.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

-DECIDE de verser 700 € de plus par place, ce qui amène la commune d'Ainhoa à verser pour l'année 2024, la somme de 2333.73 € par place soit 4667.46 €

-AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA

